RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT
DE FOUGÈRES-VITRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502156-20251211-113_11122025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

Nombre de membres	
En exercice	15
Présents	13

Date de la convocation
4/12/2025

Date d'affichage
4/12/2025

RÉUNION DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	Membre	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoirs
1	GUILLARD Hervé	x			
2	TOUCHARD Marie-Claude	x			
3	LE GAL Christophe	x			
4	CHEREL Marie-Reine	x			
5	ROYER Sébastien	x			
6	ADELISSE Audrey	x			
7	MONNET Philippe	x			
8	GROUS Laëtitia	x			
9	CADOUX Erwan	x			
10	HELLEUX Véronique			x	
11	FARDIN Anthony	x			
12	CHEMINANT Valérie	x			
13	LE BLANC Philippe	x			
14	DELAUNAY Anne-Sophie	x			
15	MENARD Fabrice			x	

113 - COMMUNE : TARIFS ACCESSOIRES CASSÉS/MANQUANT

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer une grille tarifaire pour les accessoires, cassés ou manquants, à disposition dans la salle La Grange.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502156-20251211-113_11122025-DE

Produit cassé/manquant	prix à payer
assiette plate	5,00 €
assiette à dessert	5,00 €
assiette creuse	5,00 €
plateau	15,00 €
tasse	3,00 €
corbeille à pain	12,00 €
louche	30,00 €
fourchette de service	5,00 €
cuillère de service	5,00 €
pot inox	35,00 €
cuillère à café	3,00 €
fourchette de service	3,00 €
couteau	3,00 €
cuillère à soupe	3,00 €
coupe	4,00 €
verre à pied	4,00 €
verre à pied colosseo	4,00 €
verre à eau	4,00 €
bac gastro inox 65 mm	40,00 €
bac gastro inox 100 mm	55,00 €
couvercle bac gastro inox	30,00 €
saladier	15,00 €

- dit que ces tarifs seront annexés au contrat de location
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)

Le 11 décembre 2025,
Secrétaire de séance

V.Cheminant

Le 11 décembre 2025,
le Maire, Hervé GUILLARD

Hervé GUILLARD

Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2025.12.22 18:43:54 +01'00'

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État